

Date de dépôt : 15 mai 2013

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Eric Stauffer : DIM-Fondation Wilsdorf ou comment tuer le partenariat public-privé !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 avril 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Ce jour, le GHI publie sous la plume de Mme Zaugg un article qui a attiré notre attention. L'article du GHI relate si bien la situation qu'il n'est nul besoin d'en rajouter !

GHI :

La Fondation Wilsdorf est fâchée

VERNETS • La Fondation Wilsdorf et la Ville de Genève se fâchent contre le nouvel aménagement de la rue de l'Ecole-de-Médecine, près du pont Hans-Wilsdorf.

CHRISTINE ZAUGG

La Fondation Wilsdorf aurait-elle offert le plus beau pont d'Europe à la Ville de Genève aux Vernets pour rien ? « Les aménagements qui ont été apportés ne permettent plus au pont de remplir sa fonction, nous sommes fâchés ! » Marc Maugué, secrétaire général de la Fondation ne mâche pas ses mots : « Mais comme nous avons offert le pont, nous n'avons pas notre mot à dire sur son utilisation. » Le secrétaire général annonce que la Fondation remet désormais en question les futurs partenariats publics et privés. Plusieurs millions sont en jeu.

Opposition de la Ville

M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève s'estime également floué dans cette affaire de réaménagement de la rue de l'Ecole-de-Médecine. Le 27 mars dernier, il a fait opposition par écrit auprès du Conseil d'Etat contre le nouvel aménagement routier : « C'est dramatique, s'insurge Rémy Pagani. Nous avons passé un accord avec la Fondation Wilsdorf sous l'ère du Conseiller d'Etat M. Robert Cramer. Les conditions prévoyaient notamment que ce pont devait être une desserte de quartier dédiée à la population. Et pour qu'elle ne se transforme pas en artère, il était prévu de mettre le secteur en zone 30 km/h, de chaque côté de l'ouvrage. »

Nuisances sonores

« La Fondation ne peut pas dire qu'elle ignorait que des aménagements pourraient être réalisés », nuance de son côté M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève. Qui poursuit : « La convention signée entre la Fondation et la Ville prévoyait explicitement des aménagements supplémentaires au cas où les valeurs limites des nuisances sonores étaient dépassées. J'avoue néanmoins que la Ville a été prise de vitesse par la décision de l'Etat. »

Gymkhana

Rappelons que depuis la semaine dernière le quartier de Plainpalais est sens dessus dessous parce qu'il n'est plus possible de rejoindre les Vernets via le pont Hans-Wilsdorf par la rue de l'Ecole-de-Médecine. Pour y accéder, il faut faire un gymkhana dans les rues de la Jonction ou celles des Acacias.

En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'Etat, voici la question posée dans le cadre de cette QUE, conformément à l'article 162A LRGC :

Question :

La Conseillère d'Etat chargée du DIME, représentant les Verts, a-t-elle l'aval du Gouvernement dans l'aménagement dudit pont, et a-t-elle la moindre idée du mot respect, envers la Fondation Wilsdorf qui a offert ce magnifique pont au Genevois ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'aménagement de la rue de l'Ecole-de-Médecine est une demande de la Ville de Genève qui souhaite depuis longtemps réduire le trafic de transit dans le quartier de la Jonction et assainir du point de vue du bruit routier la situation des riverains.

Suite à la conclusion le 26 janvier 2009 d'une convention entre la Ville de Genève et la Fondation Hans-Wilsdorf relative à la remise d'un pont au-dessus de l'Arve, une convention entre la Ville de Genève et le canton datée du 1^{er} décembre 2009 précise que le département du territoire (aujourd'hui département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement) s'engage à collaborer avec la Ville et à appuyer son projet pour se conformer aux normes légales relatives à l'assainissement du bruit routier. Le département devra être attentif à ce que des mesures empêchant le trafic de transit soient prises en appuyant le projet développé par la Ville de Genève, tout en évitant de perturber de façon notable le fonctionnement de l'ensemble des circulations, notamment la circulation des transports collectifs. La Ville de Genève a réitéré à de nombreuses reprises sa demande d'un nouveau schéma de circulation. Le département a validé le 21 septembre 2011 une mise à l'essai du schéma de circulation pour une année aussitôt que le pont Hans-Wilsdorf serait mis en service et le quai Ernest-Ansermet réouvert à la circulation automobile. Dans cette même réponse, il était indiqué qu'il appartenait à la Ville d'assurer la concertation nécessaire auprès des habitants et des commerçants.

La Fondation Hans-Wilsdorf ne pouvait ignorer cela, étant donné que la possibilité de modifier le schéma de circulation est stipulée à l'article 7 de la convention du 26 janvier 2009 et présentée dans le descriptif du projet joint à la dite convention. Toutefois, elle vient de déposer le 6 mai 2013 une demande de reconsidération de la réglementation locale de trafic qui va être étudiée de manière détaillée par le département.

Par rapport à la situation d'avant la mise à l'essai, il n'y a aucune modification de l'aménagement du pont Wilsdorf, ni des sens de circulation autorisés. **Toutes les circulations y sont toujours possibles.** C'est bien sur la rue de l'Ecole-de-Médecine et au débouché du boulevard Carl-Vogt que des mouvements de circulation ont été modifiés. Les véhicules autres que les bus TPG et les cycles ne peuvent plus emprunter le tronçon sis entre le boulevard Carl-Vogt et le quai Ernest-Ansermet. S'ils veulent réaliser ce trajet sans emprunter le réseau primaire, ils doivent contourner la tour de la Radio Télévision Suisse romande par la rue des Bains et revenir par le quai Ernest-Ansermet. Dans l'autre sens, il n'est plus possible de déboucher sur

l'avenue du Mail en provenance du pont Hans Wilsdorf. L'accès à la place des XXIII cantons peut se faire par le quai Ernest-Ansermet immédiatement après le pont ou par la route des Acacias plus en amont. Par ailleurs, les débouchés sur le quai Ernest-Ansermet des parkings publics d'Uni-Mail et du quai Ernest-Ansermet et celui de l'Arsenal ne sont pas modifiés.

S'agissant de l'aval du gouvernement pour cette mise à l'essai, c'est bien le Conseil d'Etat qui a répondu le 21 mars 2013 au courrier du Conseil administratif de la Ville dans lequel il s'opposait à la mise en service de la ligne 27, en réaffirmant que cette nouvelle ligne n'empêchait en rien l'introduction à l'essai d'un nouveau schéma de circulation, conformément à l'engagement du danton et au souhait de la Ville de Genève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER